



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

*- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020*

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-56
DU JEUDI 06 JUILLET 2023**

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Recrutement CDD remplacement Enfance Jeunesse

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels, conformément au Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison du congé maternité d'un agent sur le poste d'animateur enfance jeunesse et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet à compter du 21 août 2023 et ce jusqu'au retour de l'agent.

- un poste d'Adjoint d'animation

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn